

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 24/06/2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>		
<b>MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI LIEE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE POLE D'ECHANGES MULTIMODAL ET DE QUARTIER DE GARE D'EPONE-MEZIERES : LANCEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE</b>		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 24/06/2022	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 07/07/2022	<u>Secrétaire de séance</u> AUFRECHTER Fabien

**Etaient présents : 110**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DAZELLE François, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 23**

AOUN Cédric a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BOUDET Maurice a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à CONTE Karine  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François  
HOULLIER Véronique a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre

JEANNE Stéphane a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
JOREL Thierry a donné pouvoir à MARTINEZ Didier  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à NEDJAR Djamel  
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis  
MARTINEZ Paul a donné pouvoir à MAUREY Daniel  
MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
MULLER Guy a donné pouvoir à PERRON Yann  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges  
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

**Absent(s) non représenté(s) : 2**

FAVROU Paulette, QUIGNARD Martine

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, BRUSSEAU Pascal, OLIVE Karl, SAINZ Luis

**133 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**4 ABSTENTION :**

CALLONNEC Gaël, CHARBIT Jean-Christophe, GUIDECOQ Christine, MARTIN Nathalie

**0 NE PREND PAS PART :**

# EXPOSÉ

Offrant de nouveaux lieux de dessertes stratégiques, le projet d'extension du RER E dit Eole améliorera l'accessibilité à la métropole francilienne avec une liaison directe, plus rapide et mieux interconnectée à l'ouest parisien (nouveaux arrêts à Nanterre-la-Folie, la Défense et Porte Maillot) et une fréquence de passage des trains accrue. Ainsi, il est projeté que l'arrivée d'Eole impactera l'attractivité du territoire de la Communauté urbaine dans son ensemble et en particulier de la gare d'Epône-Mézières, dont il est anticipé que le nombre d'usagers s'accroisse de 50%.

En plus de l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) favorisant les mobilités durables autour de la gare Eole, cette attractivité nouvelle appelle à un réaménagement plus global du quartier de gare Epône-Mézières.

Pour le territoire des communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine, c'est une opportunité de développer, sur un site dominé par des friches industrielles et des parkings, un quartier résidentiel vivant et actif, reconnectant le pôle gare aux deux centres-bourgs et contribuant à la redynamisation du secteur économique aux abords de la gare, notamment les trois zones d'activités comprenant de nombreuses friches. Le projet s'inscrit dans une démarche écoquartier de développement durable tant du point de vue de l'usage des ressources (sols, eau, énergie, déchets...) que du point de vue de la préservation de la biodiversité et la résilience face au changement climatique. Il attache une attention particulière à son insertion territoriale et paysagère dans le tissu urbain local et le grand paysage des coteaux boisés et de la vallée de Seine.

Le projet d'aménagement du quartier de la gare d'Epône-Mézières a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 et son périmètre en a été élargi par le Conseil communautaire du 15 avril 2021. La Communauté urbaine porte ainsi le projet de réalisation du quartier de la gare et son PEM au titre de ses compétences en matière d'aménagement et urbanisme, d'espaces publics et voiries, de mobilités, de développement économique et d'habitat.

Compte tenu de ses caractéristiques, ce projet entre dans le champ d'application de la concertation obligatoire au titre des articles L. 103-2 3° et 4° et R. 103-1 4° du code de l'urbanisme.

Conformément à ces dispositions, le Conseil communautaire a organisé, par une délibération du 24 septembre 2020, une concertation qui s'est déroulée du 14 novembre 2020 au 21 février 2021.

Conformément à cette délibération, les modalités suivantes ont été mises en œuvre :

- une communication préalable dans les communes d'Epône et Mézières concernées par le projet, par voie de presse et affichage en mairie, sur l'objet ainsi que les objectifs et les modalités du déroulement de la concertation ;
- un document d'information sur le projet et sur les modalités et objectifs de la concertation a été diffusé aux riverains et aux entreprises situés à proximité du périmètre de projet et mis à disposition en version papier au siège de la Communauté urbaine et dans les mairies des communes d'Epône et Mézières, concernées par le projet ;
- une page du site internet de la Communauté urbaine dédiée à la concertation, contenant un espace d'information sur le projet à partir duquel était possible le téléchargement de documents relatifs à la concertation et permettant le dépôt d'observations et propositions du public reçues jusqu'au 21 février 2021. Un lien vers cette page internet a également été mis en place sur les sites internet des communes concernées ;
- des rencontres publiques d'information et d'échange : avec les usagers du pôle gare, les habitants du quartier de gare et des bourgs d'Epône et Mézières, les usagers liés aux activités économiques du secteur. En raison de l'urgence sanitaire, et selon la procédure prévue par la délibération de lancement de la concertation, les modalités des réunions publiques et ateliers ont été adaptées pour respecter les règles en vigueur et se sont donc tenues en visio-conférences ;
- des réunions d'échanges avec les acteurs du territoire.

Les observations et contributions du public ont été recueillies lors des réunions publiques et des ateliers, par mail et dans le cadre d'un questionnaire consultable en ligne.

La concertation sur le projet de PEM et le projet urbain du quartier de gare d'Épône-Mézières a ainsi permis d'échanger en direct avec 137 personnes et de réunir 487 idées et propositions différentes exprimées par les 57 répondants au questionnaire en ligne.

Le bilan de la concertation sur le projet a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2021. Le projet a fait l'objet d'évolutions décrites dans le bilan de la concertation. Les documents produits au titre de la concertation sont disponibles sur le site internet de la Communauté urbaine.

Le projet de pôle d'échanges multimodal et de quartier de gare d'Épône-Mézières, nécessite une déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité (MEC) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de GPS&O, afin que le PLUi devienne compatible avec le projet d'aménagement.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé les dossiers de DUP et de MEC du PLUi et demandé l'ouverture de l'enquête publique conjointe auprès du préfet des Yvelines.

Conformément à l'article R. 104-8 du code de l'urbanisme, la Communauté urbaine a saisi, le 22 novembre 2021, la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) d'une demande d'examen au cas par cas du projet de mise en compatibilité du PLUi, afin de déterminer si la mise en compatibilité du PLUi devait faire l'objet d'une évaluation environnementale.

La MRAe a, dans sa décision du 24 janvier 2022, prescrit de soumettre à évaluation environnementale la mise en compatibilité du document d'urbanisme.

La Communauté urbaine entend ainsi mener une évaluation environnementale unique valant à la fois évaluation environnementale du PLUi et du projet.

En application des articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la procédure de mise en compatibilité du PLUi doit également faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Conformément à l'article L. 103-4 du code de l'urbanisme :

Les objectifs de la concertation publique sont les suivants :

- informer sur le projet, en cours d'élaboration, de MEC du PLUi ;
- présenter les intentions de la maîtrise d'ouvrage pour le projet de quartier de gare ayant amené à cette proposition de MEC ;
- recueillir les avis sur les enjeux et impacts du projet de MEC ;
- décrire le calendrier prévisionnel de la MEC.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- la durée de concertation de 2 mois entre juillet et septembre 2022 ;
- les dates d'ouverture de la concertation et de clôture seront précisées par affichage dans les deux communes concernées, insertion presse dans un journal d'annonces légales et sur le site internet de la Communauté urbaine ;
- la mise à disposition de la notice de mise en compatibilité du PLUi et d'une notice de présentation du projet qui fait l'objet de la DUP emportant mise en compatibilité :
  - dans les mairies des deux communes concernées ;
  - au siège de la Communauté urbaine ;
  - sur le site internet de la Communauté urbaine.

Le public pourra adresser ses observations et propositions par voie manuscrite, par des formulaires mis à disposition au siège de la Communauté urbaine et dans les mairies d'Épône et de Mézières-sur-Seine, ainsi que sur le site internet de la Communauté urbaine.

Un bilan de la concertation sera établi à l'issue de la concertation, acté par délibération et mis à disposition du public sur le site internet dédié au projet ainsi que dans les mairies des communes concernées par le projet.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5215-20,

**VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 103-2 et suivants, R. 103-1 et suivants et R. 104-8,

**VU** le code de l'environnement, et notamment son article L. 122-14,

**VU** le schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) approuvé par la Région Ile-de-France lors de sa séance du 18 octobre 2013 et par l'Etat par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,

**VU** le plan de déplacement urbain d'Ile-de-France (PDUIF) approuvé par la Région Ile-de-France lors de sa séance du 19 juin 2014,

**VU** le plan régional en faveur de la mobilité durable (PRMD) approuvé par la Région Ile-de-France en sa séance du 19 juin 2014,

**VU** l'opération d'intérêt national (OIN) Seine-Aval,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté urbaine approuvé par délibération du Conseil communautaire n°CC\_2019-12-12\_35 en date du 12 décembre 2019,

**VU** le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine approuvé par délibération du Conseil communautaire n°CC\_2020-01-16\_10 en date du 16 janvier 2020,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2016-05-12\_15 en date du 12 mai 2016 approuvant les premiers périmètres d'enjeu communautaire dont celui d'Epône et Mézières sur le secteur de la gare avec les friches industrielles (Turboméca) élargi aux secteurs économiques et routes départementales à requalifier,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2017-09-28\_13 en date du 28 septembre 2017 déclarant d'intérêt communautaire le projet d'aménagement du quartier de la gare d'Epône-Mézières,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2020-09-24\_04 en date du 24 septembre 2020 approuvant les objectifs et les modalités de la concertation préalable sur le projet de pôle d'échanges multimodal et de quartier de gare,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2021-04-15\_16 en date du 15 avril 2021 approuvant le bilan de la concertation du projet de pôle d'échanges multimodal et de quartier de gare,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2021-04-15\_17 en date du 15 avril 2021 étendant le périmètre d'intérêt communautaire du quartier de gare d'Epône-Mézières et le périmètre pris en considération pour la mise à l'étude du quartier,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2021-12-16\_04 en date du 16 décembre 2021, approuvant les dossiers de DUP et de MEC du PLUi et demandant l'ouverture de l'enquête publique conjointe auprès du préfet des Yvelines,

**VU** le schéma de référence du pôle d'échanges multimodal d'Epône-Mézières, validé par Ile-de-France Mobilités par courrier du 3 décembre 2020,

**VU** le projet urbain du quartier gare Eole Epône-Mézières,

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les objectifs et les modalités pour la concertation sur la mise en compatibilité du PLUi dans le cadre de la DUP du projet de quartier de gare Epône-Mézières ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**VU** la décision de la MRAe, du 24 janvier 2022, prescrivant la nécessité de soumettre à évaluation environnementale la mise en compatibilité, par déclaration d'utilité publique, du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine dans le cadre du projet de quartier de gare Epône-Mézières,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 22 juin 2022

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les objectifs et les modalités pour la concertation sur la mise en compatibilité du PLUi dans le cadre de la DUP du projet de quartier de gare Epône-Mézières.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : <b>07 JUIL. 2022</b>
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : <b>07 JUIL. 2022</b>
Exécutoire le : <b>07 JUIL. 2022</b>
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Aubergenville, le 30 juin 2022

Le Président,  
  
ZAMMIT-POPESCU Cécile